

**Avis de convocation / avis de réunion**



Les associés de la SCPI ALTIXIA CADENCE XII, RCS PARIS 844 615 823, 30 avenue de Messine à Paris 8<sup>ème</sup>, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra **le 20 juin 2019 à 10h45 au siège social de la Société** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes clos au 28 février 2019 et constatation du capital ;
2. *Quitus* à la société de gestion ;
3. *Quitus* au conseil de surveillance ;
4. Revue du rapport spécial et approbation des conventions réglementées ;
5. Constatation et affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2019 ;
6. Approbation de la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution ;
7. Rémunération des membres du conseil de surveillance ;
8. Réitération de l'autorisation de recourir à l'emprunt en délivrant toutes garanties ;
9. Réduction de la durée du second exercice social ;
10. Pouvoirs pour les formalités.

Si le quorum requis, défini par les dispositions de l'article L.214-103 du code monétaire et financier, n'était pas atteint, l'assemblée générale se tiendra sur deuxième convocation le 27 juin 2019 à 10h45 au siège social de la SCPI ALTIXIA CADENCE XII, 30 avenue de Messine à Paris 8<sup>ème</sup>.